

BAYONNE

Le tribunal ouvre le dialogue entre victimes et auteurs

Le tribunal judiciaire de Bayonne a signé un partenariat avec l'Institut français pour la justice restaurative. Un dispositif visant à rapprocher victimes et auteurs de délits ou crimes. Il peut aller jusqu'à une rencontre

Yoann Boffo
y.boffo@sudouest.fr

Le dialogue pour panser les plaies. Le tribunal judiciaire de Bayonne lance un dispositif pour rapprocher victimes et auteurs de délits ou de crimes. Une convention a été signée, mercredi 6 septembre, avec l'Association justice-citoyenneté Pays basque, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR). « Nous allons plus loin que ce qui est généralement proposé en rassemblant les protagonistes d'un même dossier », explique Florence Bouvier, présidente du tribunal.

Rien d'obligatoire. Seuls les volontaires pourront s'inscrire. « Il faut une adhésion sincère », souligne Jérôme Bourrier, procureur de la République de Bayonne. Deux dossiers de violences conjugales ont déjà été identifiés. Ils pourraient être les premiers. Sur le plan juridique, il n'y a rien à gagner. L'enjeu est ailleurs. « Au procès,

l'auteur ne pense qu'à la peine qu'il encourt. La victime attend beaucoup de choses de sa part qui, souvent, ne se produisent pas. Elle espère la peine la plus lourde possible ou comprendre ce qui lui est arrivé. Mais on juge des faits. L'audience n'est pas articulée pour ce dialogue. »

Sécurité émotionnelle

Étalé sur le temps long, le processus de justice restaurative peut libérer la parole. Il a acquis une nouvelle notoriété auprès du grand public depuis le succès récent du film « Je serai toujours vos visages ».

« La prévention de la récidive n'est pas la finalité première »

« Nous sommes dans l'émotion. C'est l'occasion de s'expliquer. Il n'y a pas d'objectif de pardon ou de réconciliation. Parfois, il peut s'agir de déver-



Justice restaurative et processus judiciaire sont complémentaires. ILLUSTRATION ÉMILIE DROUINAUD

ser de la colère. Mais généralement, les gens se disent merci à la fin », explique Émilie Dainciart-Matignon, coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest de l'IFJR.

Le parcours peut aboutir à un échange de lettres, de SMS, à

une visio, voire à une rencontre physique. « La préparation de ce moment porte en elle-même des réponses, précise Émilie Dainciart-Matignon. Durant plusieurs semaines, le participant réfléchit à ce qu'il souhaite dire et comment, il envi-

sage les réponses possibles. Il se prépare au meilleur. Ou à ce qu'il ne veut absolument pas entendre. » Le tout dans un espace « sécurisé sur les plans émotionnels et psychologiques » par des professionnels.

Mettre un visage, une voix et une attitude sur son agresseur permet à la victime de ne pas généraliser la honte ou la peur. En face, se retrouver face à elle renforce la responsabilité de l'auteur. Il peut prendre la mesure d'une vie gâchée, parfois durablement, par ses actes.

« Apaiser »

« La prévention de la récidive n'est pas la finalité première, tempère Jérôme Bourrier. C'est un processus lourd et exigeant. Nous n'en ferons pas assez dans l'année pour que cela ait un effet sur les statistiques. L'objectif est plutôt d'apaiser. » Un dispositif comparable a déjà fait ses preuves en Espagne. Proches ou victimes d'ETA et anciens membres de l'organisation basque y ont trouvé un chemin vers une forme de paix.

BIARRITZ OLYMPIQUE

« C'est un dossier qui relève purement de la vie privée »

Jean-Baptiste Aldigé, le président du BO, est mis en cause dans une affaire de violences à Toulouse en juin 2022



Jean-Baptiste Aldigé conteste avoir exercé la moindre violence physique. ÉMILIE DROUINAUD / « SUD OUEST »

Nouvel épisode judiciaire pour le président du Biarritz Olympique. Jean-Baptiste Aldigé est convoqué, en décembre prochain, devant un délégué du procureur de la République de Toulouse. Une information révélée par France Bleu Pays basque, que « Sud Ouest » est en mesure de confirmer.

Jean-Baptiste Aldigé fait l'objet d'une plainte pour violences de la part d'un homme, conjoint de son ex-compagne au moment des faits.

Stage de citoyenneté

Le 4 juin 2022, au terme d'un match de Top 14 à Toulouse, les deux s'étaient croisés à proximité du stade Ernest-Wallon. Le ton était monté. Le plaignant

s'était retrouvé en garde à vue après avoir résisté à son interpellation.

Le délégué du procureur devrait proposer à Jean-Baptiste Aldigé un stage de citoyenneté pour clore le dossier. Il entend refuser. Il a toujours contesté les violences physiques. « C'est un dossier qui relève purement de la vie privée dans lequel il démontrera son innocence », réagit son avocat, M^e Olivier Couleau.

Le refus de cette procédure, pensée comme une alternative aux poursuites, laisserait deux options au parquet de Toulouse : classer l'affaire sans suite ou renvoyer Jean-Baptiste Aldigé devant un tribunal, pour y être jugé.

Du 14 septembre au 13 novembre 2023

LIQUIDATION
LIQUIDATION
LIQUIDATION
LIQUIDATION

AVANT
TRAVAUX*

France
litterie

EXPERT DE VOS NUITS

*Sur articles signalés, dans la limite des stocks disponibles, selon récépissé de déclaration N° 2023/03 du 28/06/2023

FRANCE LITERIE

Avenue de Bayonne - **BIDART**

05 59 22 09 05 - Mail : francelitterie.bidart@gmail.com